

Affaires courantes

[Français]

**ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET
AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS****ADOPTION DU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je propose:

Que le dixième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure et des affaires émanant des députés, présenté à la Chambre le lundi 12 février, cette année, soit agréé.

Monsieur le Président, le seul but de ce rapport est de changer le nom du Comité de ce long nom que j'ai lu à celui de Comité permanent des privilèges et des élections. Je crois que tous les partis sont d'accord avec la motion, et j'espère que le nouveau nom sera plus facile pour le nouveau Directeur général des élections.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions à la Chambre des communes de la part d'habitants de Hamner, Capreol, Lively, Naughton, Chelmsford, Onniping, Cartier, River Valley, Skead, Sudbury, Azilda, Val Caron, Coniston et Levack en Ontario, de Cranbrook en Colombie-Britannique, de Greenfield, Bridgewater, Lunenburg, Annapolis Bay, Chester Basin, Halifax, Shelburne, Mahone Bay, Dartmouth, Blockhouse, Windsor, Liverpool, Sackville, Caledonia, Lockeport, New Germany, Bedford, Barrington, Digby, Port Mouton, Brooklyn et Dayspring en Nouvelle-Écosse, et de Chatham et Oromocto au Nouveau-Brunswick.

Tous ces pétitionnaires font remarquer que le projet de taxe sur les produits et services ne respecte pas la capacité de payer des consommateurs et des contribuables et qu'il s'agit d'une taxe régressive. Ils soulignent également que c'est une taxe injuste parce qu'il y a, au Canada, un grand nombre de sociétés et de particuliers très riches qui paient peu ou pas d'impôt. Ils ajoutent que la taxe proposée s'appliquerait à des produits et services qui n'étaient pas frappés auparavant, comme les coupes de cheveux, les livres et magazines, les couches, les cercueils et les combustibles pour le chauffage. Ils demandent donc au Parlement de rejeter la proposition actuelle, d'entreprendre une étude du régime fiscal en vue de le rendre plus juste et de ne pas imposer la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au sujet de l'élimination de VIA Rail, même si le Parlement y a souscrit malgré les objections des députés de l'opposition.

Ces pétitionnaires déplorent la disparition de VIA Rail au Canada. Ils estiment que les Canadiens méritent un service ferroviaire voyageurs de qualité et doté de matériel roulant moderne.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de reconsidérer sa décision et de permettre le rétablissement du chemin de fer au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter une deuxième pétition sur la taxe sur les produits et services.

Les gens continuent de signer des pétitions en ce qui concerne l'imposition possible de cette taxe. Celle-ci provient d'habitants de ma circonscription de Nepean qui s'y opposent farouchement. La baisse du taux d'imposition n'a pas apaisé ces électeurs. Ils continuent de s'opposer à la taxe qui fera augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Ils supplient le Parlement du Canada de ne pas imposer cette taxe injuste.

LA GARDE DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions de Canadiens qui travaillent à temps plein dans le domaine de la garde des enfants, dans la formation en particulier, à l'université de